

DA 140 - 21.12

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 1^{er} février 2022

relative à l'

OCTROI D'UN PRÉFINANCEMENT DE CHF 901'776.00 TTC DESTINÉ À LA RÉALISATION D'UN PARC PUBLIC ET D'UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF PRIVÉ) DANS LE CADRE DU PLQ 29'847 SITUÉ ENTRE LA ROUTE DE VERNIER ET LES VOIES CFF

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GEL 2 05) ;

vu le plan localisé de quartier 29'847 CFF adopté le 20 mars 2019 par le Conseil d'État ;

vu le dépôt du dossier d'autorisation de construire enregistré sous le n° DD 113'511 en date du 26 mai 2020 ;

vu le projet de convention sur les équipements entre la Ville de Vernier, la Fondation HBM Emile Dupont et Losinger Marazzi SA du 10 décembre 2021 ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 18 janvier 2022 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 30 OUI, soit à l'unanimité, (majorité simple)

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 901'776.00 destiné au financement d'un parc public et d'un réseau d'assainissement (collectif privé) dans le cadre du PLQ 29847 ;
- 2 de prendre acte que le montant de CHF 901'776.00 sera entièrement couvert par une contribution qui sera versée par les futurs développeurs des bâtiments A, B1 et B2 du PLQ 29'847 ;
- 3 de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
- 4 de prendre acte que ce crédit ne nécessite pas d'amortissement car les dépenses seront entièrement couvertes par les recettes ;
- 5 de comptabiliser les frais financiers de CHF 126'252.40 en tant que revenu qui figureront dans les comptes de fonctionnement sous la rubrique 96.44.10.

